



FC-7043 – La famille dans une perspective chrétienne

Professeur

Ofelia Bejarano Meza, T.S.,
T.C.F., psychothérapeute

Courriel

obejar1@hotmail.com

Adresse

Faculté de Théologie
Évangélique (FTÉ)
10710, avenue Hamelin
Montréal, QC, H2B 2G1

Téléphone

(514) 526-2003

Courriel Registraire

admin@fteacadia.com

Site Web

www.fteacadia.com

Description

Ce cours est une introduction à l'intervention systémique auprès des familles et des couples : vision biblique de la famille et du couple, caractéristiques de la famille contemporaine et défis pour l'église, cycle de vie de la famille, modèle intégratif d'évaluation familiale et pistes d'intervention pour certaines problématiques pouvant affecter la famille et le couple.

Objectifs

Ce cours permet aux étudiants de :

- Développer une perspective biblique du couple et de la famille.
- Analyser les enjeux éthiques auxquels l'église fait face concernant la famille et le couple.
- Identifier les éléments d'une évaluation familiale et de couple permettant de mieux comprendre les sources possibles des problématiques.
- Survoler certaines approches pour mieux intervenir auprès des familles et de couples.

Matériel

Les étudiants devront se fournir au préalable le livre suivant ;
Francis FOUCACHON, *Laïcusvirus, la famille chrétienne face au défi de la « nouvelle norme »*, Héritage Huguenot, Idaho, 2022, 172 p.
Timothy & Kathy KELLER, *Le mariage, un engagement complexe à vivre avec la sagesse de Dieu*, Clé, Lyon, 2014, 293 p.

Pour la Maîtrise : Muriel MEYNCKENS-FOUREZ et Marie-Cécile HERIQUET-DUHAMEL, *Dans le dédale des thérapies familiales, un manuel systémique*, Érès, Toulouse, 2007, 220 p.

Devoir 1

Ce devoir permettra d'évaluer si l'étudiant comprend l'importance de sa propre histoire familiale et de comment elle peut affecter ses relations interpersonnelles.

Le mardi 31 mai au plus tard à 21h les étudiants déposeront dans Google classroom une copie de leur génogramme personnel et leur histoire familiale.

Ils doivent inclure dans leur travail :

- Leur génogramme familial en utilisant les symboles étudiés en classe.
- Une analyse sommaire de leur histoire familiale qui soit cohérente au génogramme présenté.
- Une réflexion personnelle sur comment leur histoire familiale affecte présentement leurs relations avec les autres.
- Le travail ne doit pas dépasser 7 pages incluant le génogramme (Arial 11, 1,5 interligne, PDF).

Critères de correction

- Compréhension des symboles 5%
 - Bonne utilisation des symboles (3 points)
 - Qualité du génogramme (2 points)
- Analyse sommaire de l'histoire familiale 10%
- Réflexion de l'effet de l'histoire familiale sur les relations avec les autres 5%

Devoir 2

Ce travail permettra d'évaluer la compréhension des différents concepts étudiés en classe appliqués à une histoire de cas que les étudiants construiront (cela peut être une famille connue ou fictive).

Il consiste à :

- Créer une étude de cas d'une famille dont un des membres expérimente une problématique quelconque (santé mentale, comportementale, dépendance, etc.).
- Inclure de façon cohérente les éléments qui se retrouvent dans le tableau de l'évaluation familiale étudié en classe.
- Inclure les principes bibliques qui pourraient aider la famille à changer ou à mieux vivre avec la difficulté dans laquelle elle se trouve.

Le travail doit inclure :

- Un génogramme de la famille
- Le problème présenté (selon la perspective de chacun des membres de la famille) ;

- Portrait de chaque membre de la famille ;
- Les facteurs environnementaux qui affectent la famille de façon significative ;
- Une explication claire de l'histoire familiale et de sa structure, mode de communication, frontières, etc. ;
- Les principes bibliques qui pourraient aider la famille.

Pour les étudiants en maîtrise :

- Choisir deux des modèles de thérapie familiale qui se trouvent dans le livre « *Dans le dédale des thérapies familiale, un manuel systémique* » et expliquer en cinq pages maximum comment ce modèle peut vous aider à mieux comprendre les difficultés de la famille et à mieux les aider à résoudre leurs difficultés.

Consignes

- Le travail ne doit pas dépasser 12 pages incluant le génogramme (Arial 11, 1.5 interligne, PDF) ou 17 pages pour les étudiants à la maîtrise.
- Le travail doit être déposé au plus tard le 30 juin à 21h sur Google classroom.

Critères de correction :

- | | |
|--|-----|
| • Génogramme et cohérence entre l'histoire familiale et le génogramme | 5 % |
| • Description du problème présenté selon chaque membre de la famille | 2% |
| • Facteurs environnementaux | 3% |
| • Histoire familiale | 5% |
| • Structure, communication, frontières, etc. | 10% |
| • Principes bibliques | 5% |
|
 | |
| • <i>Pour les étudiants en maîtrise seulement : Choix d'un modèle et explication de l'aide qu'il peut apporter à la compréhension du problème et sa résolution</i> | 5% |

Examen final

Examen final mardi le 26 juillet à 18h30 (durée 3 heures)

L'examen comporte deux (2) parties : la première avec 20 questions à choix multiples, la deuxième avec cinq (5) questions à développement.

Critères de correction :

- 20 questions à choix multiples sur la matière vue en classe et sur les lectures obligatoires, 1 point par question (20%)
- 5 questions à développement (4 points par question) visant à vérifier l'intégration des notions (20%).

Pondération

Évaluations	Pondération
Devoir 1 – Génogramme et histoire familiale de l'étudiant	20 %
Devoir 2 – Étude de cas	30 %
Examen final	40 %
Participation et attestation de lecture	10 %

Pour la maîtrise

Évaluations	Pondération
Devoir 1 – Génogramme et histoire familiale de l'étudiant	20 %
Devoir 2 – Étude de cas et choix d'une approche	35 %
Examen final	40 %
Participation et attestation de lecture	5 %

Date	Sujet	Lecture à faire avant le cours
3 mai	Présentation du cours Concept biblique du couple et de la famille Enjeux éthiques du concept de la famille et du couple dans une société séculaire	« Laïcusvirus » Francis Foucachon, chapitres 1-4 et 6-7 « Le mariage », Timothy & Kathy Keller, chapitres 3-4
10 mai	L'approche de Murray Bowen Génogramme Cycle de vie familiale	« Génogrammes et entretien familial » Monica Mc Goldrick et Andy Gerson. Collection Sciences Humaines Appliquées, ESF Editeur, 1985. « Le cycle de vie familiale : un concept essentiel pour appréhender les familles contemporaines ». Sébastien Dupont
17 mai	Approche systémique – Historique et principes de base	« Dans le dédale des thérapies familiale, un manuel systémique ». Muriel Meynckens-Fourez et Marie-Cécile Heriquet-Duhamel
24 mai	Approche Structurale Approche McMaster	« Dans le dédale des thérapies familiale, un manuel systémique ». Muriel Meynckens-Fourez et Marie-Cécile Heriquet-Duhamel « Le fonctionnement familial et le modèle McMaster : utilité auprès des familles négligentes et à risque ». Michelle Brousseau
31 mai	Approche brève orientée vers les solutions	« Pour une thérapie brève ». Luc Isebaer & Marie-Christine Cabié « Les thérapies narratives ». Serge Mori & Georges Rouan
	Approche Narrative	
	Remise du travail 1	
7 juin	Évaluation familiale – 1 ^e partie	« Évaluation du fonctionnement familial : proposition d'un modèle

		intégratif pour soutenir la pratique clinique et la recherche » Robert Pauzé et al. (2017)
14 juin	Évaluation familiale – 2 ^e partie	« Évaluation du fonctionnement familial : proposition d'un modèle intégratif pour soutenir la pratique clinique et la recherche » Robert Pauzé et al. (2017)
21 juin	Évaluation du couple	
28 juin	Développement de l'individu Crise	« Théorie de l'attachement et approche systémique » Edith Goldbeter-Merinfeld
	Remise du travail 2	
5 juillet	La famille face à l'anxiété	
12 juillet	La famille face à la dépression	
19 juillet	Révision	
26 juillet	Examen final	

Les supports visuels de cours seront mis à disposition des étudiants.

Des enregistrements en format vidéo seront visionnés pendant les sessions de cours.

Tous ces documents restent à utiliser pour un usage personnel. L'étudiant s'engage à les garder et les utiliser uniquement pour son usage personnel.

Orientation bibliographique

Lectures obligatoires (465 p.) :

- Francis FOUCACHON, *Laïcusvirus, la famille chrétienne face au défi de la « nouvelle norme »*, Héritage Huguenot, Idaho, 2022, 172 p.
- Timothy & Kathy KELLER, *Le mariage, un engagement complexe à vivre avec la sagesse de Dieu*, Clé, Lyon, 2014, 293 p.

Pour les étudiants de deuxième cycle uniquement (Devoir 2 – choix d'une approche) :

- Muriel MEYNCKENS-FOUREZ et Marie-Cécile HERIQUET-DUHAMEL, *Dans le dédale des thérapies familiales, un manuel systémique*, Érès, Toulouse, 2007, 220 p.

Références

- AUSLOOS, G. (1995). La compétence de familles. Paris, France : Édition Érès
- BALTA, F., MULLER, J-L. (2004). La systémique avec les mots de tous les jours. Changer en douceur.
- BLANCHETTE, Louise (1999). L'approche systémique en santé mentale. Presses de l'Université de Montréal.
- CARTER, B., MCGOLDRICK, B. (1999). The expanded family life cycle. Massachussets, Etats-Unis : Allyn and Bacon.
- ELKAIM, M. (1995). Panorama des thérapies familiales. Éditions du Seuil.
- FOUCACHON, Francis (2022). *Laïcusvirus, la famille chrétienne face au défi de la « nouvelle norme »*, Héritage Huguenot, Idaho, 2022, 172 p.
- GARNIER A. M., MOSCA, F. (2005) GÉNOGRAMMES Mille et contes des familles. Édition Érès
- KELLER, Timothy & Kathy (2014). Le mariage : un engagement complexe à vivre avec la sagesse de Dieu. Lyon. Clé.
- LANDRY BALAS, Louise (2008) (sous la direction de), L'approche systémique en santé mentale. Presse de l'Université de Montréal
- MARC, E., Picard, D. (2004). L'école de Palo Alto : un nouveau regard sur les relations humaines. Retz.
- McGoldrick, M., GERSON, R., SHELLENBERGER, S. (1999). Genograms: assessment and intervention. W.W. Norton & Company.
- MEYNCKENS-FOUREZ, M., HENRIQUET-DUHAME, M-C. (2005). Dans le dédale des thérapies familiales. Érès.
- MINUCHIN, S., NICHOLS, M. P., Lee, W-Y. (2007). Assessing families and couples: from symptom to system.
- NICHOLS, M. P., SCHWARTZ, R. C. (2001). Family therapy, concepts and methods. Ally and Bacon.
- PINSOF, W. M. (1995). Integrative problem-centered therapy. BasicBooks.
- SATIR, V. (1995). Thérapie du couple et de la famille. Desclée de Brouwer.
- VILLENEUVE, C., TOHARIA, A. (1997). La thérapie familiale apprivoisée. Presses de l'Université de Montréal.
- YATCHINOVSKY, Arlette (1999). L'approche systémique. Pour gérer l'incertitude et la complexité. ESF Éditeur.

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé **à l'intérieur** de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

tout tentative de commettre ces actes;

toute participation à ces actes;

toute incitation à commettre ces actes;

tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passé pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passé pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »¹

2. Sanction

2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

¹ Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) : https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf (consulté le 16/10/2019).

dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

3.3 Dans le cas d'une récidive, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire **ad hoc** qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité **ad hoc**.

3.4 Le comité **ad hoc** offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

3.5 Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.6 Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donné sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité **ad hoc**. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.7 Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité **ad hoc**, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire **ad hoc**. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire **ad hoc** donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.8 Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.